



Randonnée cycliste Sur la route du Bol d'OR.

Hommage à Jean Ségurel et à tous les champions qui se sont illustrés sur le circuit des Monédières.

A l'occasion des 70 ans du premier Bol d'Or organisé en 1951 et des 40 ans de la reprise en 1971 une randonnée cycliste sera organisée sur le mythique circuit des Monédières le jeudi 4 Aout prochain.

Cette randonnée est organisée en hommage à Jean Ségurel accordéoniste de renommée internationale créateur de l'épreuve mais aussi à Raymond Poulidor et à tous les champions qui ont marqués de leur présence cette prestigieuse épreuve.

Article 1 :

La randonnée cycliste sur la route du Bol d'Or est organisée le jeudi 4 Aout 2022.

Départ et Arrivée à Chaumeil sous le contrôle technique du comité départemental de cyclisme de la Corrèze FFC et du club de l'Union Cycliste Briviste.

Elle se déroule sous les règlements de la fédération Française de cyclisme.

Cette épreuve n'est pas une compétition, elle ne donnera pas lieu à un classement ni à une prise de temps.

Article 2 :

Outre sa finalité d'hommage et de promotion pour le cyclisme Corrèzien cette manifestation a pour objet d'allier la pratique ludique du cyclisme et de l'accordéon avec le gala qui accompagnera les cyclistes à leur passage à Chaumeil.

Article 3 :

L'épreuve est ouverte à tous, sous réserve d'avoir 15 ans .Pour les mineurs, obligation de l'autorisation du représentant légal et d'être accompagné par un adulte.

Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat de non contre indication de la pratique cycliste d'une durée de moins d'un an au jour de la randonnée est obligatoire.

Article 4 :

Les participants devront obligatoirement respecter le code de la route et se conformer aux injonctions des responsables de l'organisation.

Le port du casque est obligatoire.

Article 5 :

L'organisation assurera la régulation de la vitesse des participants .A cet effet, un véhicule officiel précédera la tête du peloton .En aucun cas, les participants ne pourront doubler ce véhicule ouvreur sans s'exposer à l'exclusion de la randonnée.

Un deuxième véhicule sera au départ en fin de peloton pour assurer une aide à d'éventuels dépannages et de secours. (à son bord deux secouristes avec sac de secours)

Article 6 : circuits

Deux circuits seront proposés, les participants auront la possibilité de choisir leur combinaison.

Premier circuit : le traditionnel circuit du bol d'Or : 21 km

Chaumeil- D 32- col des Géants- D 128- Chauzeix- D121- Freysselines- Chaumeil.

Deuxième circuit : Le Su au May 18 km

Chaumeil,- étang de Maurianges - le Suc au May D128 – Chauzeix- D121 Freysselines- Chaumeil

Combinaisons possibles :

Option 1 : 1 tour du Bol d'Or 21km

Option 2 : 1 tour du Bol d'Or plus un tour du Suc au May =39 km

Option 3 : 2 tours du bol d'Or plus un tour du Suc au May =60 km

Option 4 : 3 tours du Bol d'Or plus un tour du Suc au May =81 km

Article 7 :

Les participants devront prévoir le matériel classique de dépannage, y compris pour les vélos à assistance électrique.

Chacun est responsable de son matériel .En cas de vol ou de dégradations, l'organisateur ne peut être tenu responsable

Article 8 :

L'inscription est fixée à 5 € elle comprend le ravitaillement mis à disposition aux passages sur la ligne à Chaumeil .

Les inscriptions devront être adressées à Bugeat -Treignac Athlé – 8 rue, de la république 19170 Bugeat à l'aide du bulletin ci-dessous avant le 27 Juillet.

Contact organisation : François Desproges / fdesproges@orange.fr / 06 70 72 60 61

Contact Technique route : Jean Bernard Chazette / jeanbernard.chazette@sr.fr /06 31 69 43 43

Inscriptions sur place possible de 7 heures 30 à 8 heures

Article 9 :

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la randonnée pour faire des reportages ou des vidéos à titre promotionnel et non commercialisés .Les images ne seront utilisées que dans le cadre strict de la loi.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à toute poursuite en vers les organisateurs et de ses partenaires pour l'utilisation faite de cette image.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement en fonction des conditions climatiques, sanitaires et état des infrastructures.

Horaires :

A partir de 8 h Accueil des participants devant la mairie.

8 h – 8 h 30 signature des feuilles de départ.

9 h : Départ groupé.

12 h 30 tous les participants devront être arrivés.

Cette manifestation n'est pas une compétition elle ne donnera pas lieu a classement ni prise de temps.

Elle rentre dans le cadre des activités de loisirs de ce fait chaque participant s'engage à participer sous sa seule responsabilité et ne pourra engager aucun recours contre les organisateurs.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM.....Prénomdate de naissance..... M F

Adresse.....

Code postal

Ville.....

ClubFédération.....vélo tradi ou VAE

Non licencié : ci-joint certificat médical de non contre indication de moins d'un an.

Inscription randonnée (ravitaillement compris) 5 €

Précisez votre premier choix de circuit :(ceci n'étant pas définitif, modulable pendant l'épreuve)

Option 1 Option 2 Option 3 Option 4

Total à régler..... €

Je m'engage à participer à cette manifestation sous ma seule responsabilité et, ne pourrais engager aucun recours contre les organisateurs.

Date

Signature

Par cheque à l'ordre de Bugeat Treignac Athlé .
8 rue de la république 19170 Bugeat

Participation des mineurs à partir de 15 ans

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné M / MmeN° de téléphone

Autorise mon fils /ma fille /autre

Né(e) le à participer à la randonnée cycliste du Bol D'Or et sera

Accompagné (e) par

Fait à Le.....